

Département de l'ALLIER	L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de DESERTINES, légalement convoqué le vingt-et-un septembre deux mil vingt-trois, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur SANVOISIN, Maire.
Arrondissement de MONTLUÇON	Présents : MM. SANVOISIN Christian, BERNARD Jean-Luc, BIERJON Stéphane, DA SILVA Jonathan, NOUAILLES Didier, DESNOUX Patrice, GUILLON François, LEROY Fabien, LOPES Pascal, PALIOT Didier, PRIÈRE Pascal, SAGNEZ Dominique, SIMONIN Jean-Jacques et Mme BESSON Valérie, CHAUVET Caroline, COLLINET Dominique, BABUT Fatima, MAJER Lynda, MANSAT Lucette, MONCELON Claire. Excusés : M. BARRADO Alain ayant donné pouvoir à Mme BESSON Valérie Mme CHARRET Audrey ayant donné pouvoir à M. SANVOISIN Christian Mme TYNDIUK Allyssone ayant donné pouvoir à M. DA SILVA Jonathan M. TOULOUSE Serge
Commune de DESERTINES	Secrétaire : M. GUILLON François

DELIBERATION N° 2023-03-09

OBJET : SDE 03 - INSTALLATION D'UN COFFRET FORAIN PLACE GÉRARD PHILIPPE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2022-06-14 du 15 décembre 2022 par laquelle le Conseil Municipal décidait d'adopter le principe de création d'un marché communal hebdomadaire, place Gérard Philippe,

CONSIDÉRANT le projet d'installation, par le Conseil Départemental, de deux panneaux lumineux d'information, dont un place Gérard Philippe,

CONSIDÉRANT que la fourniture en électricité est rendu obligatoire aussi bien pour l'accueil de commerçants lors du marché du vendredi, que pour permettre le fonctionnement du panneau lumineux qui sera installé par le Département,

CONSIDÉRANT le plan de financement établi par le SDE 03 pour la fourniture et la pose d'un coffret forain, pour un montant de 4 290 euros, avec une contribution communale, après financement du SDE, de 2 145 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

D'APPROUVER, le devis d'un montant de 4 290 euros, présenté par le SDE 03 pour la fourniture et la pose d'un coffret forain, place Gérard Philippe, avec une contribution communale, après financement du SDE, de 2 145 euros.

DE RÉGLER cette dépense de 2 145 euros sur la cotisation versée par la commune au SDE en 2024.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à l'affaire précitée.

Certifié exécutoire par le Maire, Au Registre sont les signatures,
compte tenu de la réception en Pour Extrait Conforme,
Sous-Préfecture le 03.10.2023 Le Maire,
et de la publication ou notification Ch. SANVOISIN.
le 03.10.2023



Le Maire,

